



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

---

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

---

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

---

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

## UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

## CONSEIL

Quinzième session ordinaire

Genève, 10 au 12 novembre 1981

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 1982

présenté par le Secrétaire généralTeneur du présent document

1. Le présent document contient une introduction et deux chapitres suivis d'une annexe.

i) L'introduction contient notamment une comparaison, par rubrique budgétaire, des dépenses et des recettes proposées pour 1982 avec les chiffres du budget adopté pour 1981.

ii) Le chapitre I (récapitulation du budget) contient un résumé des recettes et des dépenses proposées pour 1982 comparées aux chiffres du budget adopté pour 1981; il indique aussi les chiffres réels enregistrés pour 1980.

iii) Le chapitre II (programme et dépenses) décrit chaque activité proposée ainsi que son coût, s'il y a lieu.

iv) L'annexe A contient une description des rubriques budgétaires.

## INTRODUCTION

Programme

2. Le programme pour 1982 a huit objectifs principaux, à savoir :

i) adapter tous les accords auxquels l'UPOV est partie et l'ensemble des règlements administratifs et financiers de l'UPOV à l'Acte révisé de 1978 de la Convention UPOV;

ii) aider les Etats membres de l'UPOV à prendre toutes les mesures, en particulier sur le plan législatif, qui sont nécessaires en vertu de l'Acte révisé de 1978 de la Convention UPOV ou qu'ils ont l'intention de prendre pour l'entrée en vigueur de ce texte;

iii) promouvoir le dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion concernant l'Acte révisé de 1978 de la Convention UPOV;

iv) faire progresser, lorsqu'il y a lieu, la notion de protection des obtentions végétales dans les pays qui n'accordent pas encore ce genre de protection et conseiller ceux-ci (s'ils le désirent) au sujet de la mise en place de cette protection; promouvoir l'adhésion à la Convention de tout Etat qui n'est pas encore membre de l'Union et qui souhaite y entrer;

v) intensifier la coopération juridique et technique actuelle entre les Etats membres en matière d'examen;

0136

vi) aider les Etats membres à instaurer une coopération juridique et technique plus étroite;

vii) aider les Etats membres à rapprocher les législations et les pratiques nationales;

viii) coopérer avec les gouvernements et avec les organisations internationales pour la défense du système de protection des obtentions végétales.

Personnel

3. L'effectif du personnel travaillant exclusivement pour l'UPOV restera inchangé par rapport à 1981 :

un secrétaire général adjoint,  
trois postes de catégories "P" et  
quatre postes de catégories "G".

Rubriques budgétaires

4. Les rubriques budgétaires sont définies dans l'annexe A.

Comparaison du projet de budget pour 1982 avec le budget adopté pour 1981

5. <u>Dépenses en général</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs <sup>1</sup> . . . . .	1.273	1.462
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 14,8%

Les raisons de cette augmentation sont exposées en détails aux paragraphes 6 et 7 ci-dessous.

Comparaison des dépenses faisant intervenir la distinction entre "variation du programme"<sup>2</sup> et "variation de coût"<sup>2</sup>

6. Cette comparaison figure dans le tableau suivant (en milliers de francs)

	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)
	Budget de 1981	Programme de 1982 chiffré aux mêmes coûts que le budget de 1981	Variation du programme augmentation/ (diminution) (B) - (A) montant %	Variation des coûts augmentation/ (diminution) (montant %)	Programme de 1982 chiffré aux coûts de 1982 (B) + (D)
Dépenses propres à l'UPOV	907	944	37 +4,0%	132 +14,6%	1.076
Dépenses communes	366	354	(12) -3,2%	32 + 8,7%	386
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>1.273</b>	<b>1.298</b>	<b>25 +1,9%</b>	<b>164 +12,9%</b>	<b>1.462</b>

<sup>1</sup> Dans le présent document, le terme "francs" désigne les francs suisses.

<sup>2</sup> Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC) au sein du système des Nations Unies, définit ces variations comme suit :

Variation de programme : toute modification des ressources découlant d'une augmentation ou d'une diminution du volume des activités exécutées au titre du programme.

Variation de coût : toute augmentation ou diminution d'une ressource financière au cours de l'exercice budgétaire par rapport à l'exercice précédent, découlant de modifications des coûts, des prix et des taux de change.

a) En ce qui concerne les dépenses propres à l'UPOV, l'augmentation de programme est principalement due aux nouvelles activités prévues pour l'harmonisation des listes de descripteurs d'espèces végétales publiées par certaines organisations internationales et à la publication du Bulletin de l'UPOV sous forme reliée. L'augmentation des coûts est due principalement à la prise en compte d'un taux d'inflation d'environ 5% en général et de 10% pour les frais de voyage par rapport à 1981 et à une augmentation des coûts de personnel sans rapport avec l'inflation (par exemple, augmentations à l'ancienneté et reclassements).

b) En ce qui concerne les dépenses communes, le pourcentage de l'augmentation des coûts est, pour des raisons similaires, le même que pour l'augmentation des dépenses propres à l'UPOV - à l'exclusion des reclassements; la diminution du programme reflète une diminution du montant estimatif de la quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes de l'OMPI.

#### 7. Dépenses par objets de dépense

Ces dépenses sont passées en revue dans l'ordre où elles apparaissent dans le tableau du chapitre I.

A. <u>Traitements et dépenses communes de personnel</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	722	838
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 16,1%

L'augmentation nette de 116.000 francs est principalement due aux éléments suivants :

i) crédit prévu pour l'augmentation de l'indemnité du Secrétaire général conformément à l'article 3 du Règlement administratif de l'UPOV, pour autant que le niveau de 30 unités de contribution soit atteint : 11.000 francs (soit 1,5%);

ii) crédit prévu pour l'augmentation dans le grade (à l'ancienneté) due au personnel qui reste en service (à l'exception du Secrétaire général, qui ne bénéficie pas de cette augmentation) : 18.000 francs (soit 2,5%);

iii) crédit prévu pour l'ajustement des traitements dû à l'inflation : 36.000 francs (soit 5,0%);

iv) crédit prévu pour les reclassements et relèvements mentionnés au poste UV.09 : 54.000 francs (soit 7,5%).

B. <u>Voyages officiels</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	33	40
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 21,2%

L'augmentation de 7.000 francs est principalement due à l'augmentation prévue pour les tarifs aériens et les indemnités journalières de subsistance (environ 10%), ainsi que pour le nombre des déplacements liés, d'une part, aux négociations avec d'autres organisations internationales visant à harmoniser les listes de descripteurs de certaines espèces végétales et, d'autre part, à la préparation de la représentation de l'UPOV à l'Exposition horticole internationale de Munich.

#### C. Services contractuels

a) <u>Conférences</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	44	51
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 15,9%

L'augmentation de 7.000 francs est principalement due au fait qu'en 1982, deux sessions du Comité technique sont prévues alors qu'en 1981, celui-ci n'en a tenu, exceptionnellement, qu'une seule.

0138

b) <u>Impression</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	62	94
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 51,6%

L'augmentation de 32.000 francs est principalement due à la publication, sous une présentation améliorée, du Bulletin d'information de l'UPOV, qui sera rebaptisé Bulletin de l'UPOV (20.000 francs), à l'impression de la brochure "Informations générales" en quatre langues - au lieu des deux langues prévues dans le budget de 1981 - (9.000 francs) et à une augmentation de 5% correspondant à l'inflation escomptée (3.000 francs).

c) <u>Autres</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	3	4
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 33,3%

L'augmentation de 1.000 francs est relativement modeste.

#### D. Dépenses générales de fonctionnement

Cette rubrique ne comprend, dans le présent projet de budget relatif aux dépenses propres à l'UPOV, qu'une seule sous-rubrique :

	<u>1981</u>	<u>1982</u>
Location de locaux (en milliers de francs) . . . . .	30	32
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 6,6%

L'augmentation de 2.000 francs est due à une réévaluation du loyer payé par l'UPOV pour les bureaux occupés dans le bâtiment de l'OMPI.

E. <u>Fournitures</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	2	4
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 100%

L'augmentation de 2.000 francs est due à une réévaluation des chiffres opérée à la lumière de l'expérience.

F. <u>Mobilier et matériel</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	2	2
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	0%

#### G. Autres dépenses

a) <u>Imprévus</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	9	11
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 22,2%

Comme dans le passé, 1% des dépenses totales propres à l'UPOV est inscrit au budget sous cette rubrique.

b) <u>Dépenses communes</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
En milliers de francs . . . . .	366	386
Pourcentage d'augmentation par rapport à l'exercice précédent . . . . .	-	+ 5,5%

L'augmentation de 8.000 francs ne représente qu'une augmentation de 5,5% des dépenses communes, tandis que les dépenses propres à l'UPOV s'accroissent de 18,6% (1.076.000 francs en 1982 contre 907.000 francs en 1981). La raison en est expliquée au paragraphe 6.b) ci-dessus. Il ne faut pas perdre de vue, cependant, que le montant de la quote-part réelle de l'UPOV dans les dépenses communes de l'OMPI ne sera fixé qu'à l'occasion de la clôture des comptes annuels puisque cette quote-part sera, dans une large mesure, fondée sur les statistiques relatives à la situation réelle observée en 1982.

Financement des dépenses de 1982

8. Il est proposé que le montant total des dépenses, soit 1.462.000 francs (voir le paragraphe 5 ci-dessus), soit financé comme suit :

	Francs
Contributions	1.437.000
Recettes diverses	25.000
Total des recettes	<u>1.462.000</u> =====

9. Etant donné que, au moment où le présent document a été établi, on ne savait pas encore si l'Acte révisé de 1978 serait en vigueur le 1er janvier 1982 et que l'on ne connaît pas encore le nombre d'unités de contribution que choisira l'un des trois nouveaux Etats membres, à savoir les Etats-Unis d'Amérique, la valeur de chaque unité fera l'objet d'un additif au présent document.

10. Le Conseil est invité à adopter le programme et le budget de l'Union pour 1982.

CHAPITRE I  
RECAPITULATION ET COMPARAISONS  
(en milliers de francs)

Chiffres réels <u>1980</u>	Budget adopté <u>1981</u>		Budget proposé <u>1982</u>
RECETTES			
1.169	1.228	Contributions	1.437 (a)
	25	Recettes diverses	25
3		- Publications	5
45		- Autres	<u>20</u>
13	20	Utilisation du Fonds de réserve	
<u>1.230</u>	<u>1.273</u>		<u>1.462</u>
=====	=====		=====
DEPENSES			
660	722	UV.09 <u>Personnel</u> : Traitements et dépenses communes de personnel	838
<u>Voyages officiels :</u>			
		UV.01 - Conseil	4
		UV.04 - Groupes de travail techniques	12
		UV.08 - Relations avec les gouvernements et les organisations	<u>24</u>
31	33	- Total partiel	40
<u>Services contractuels :</u>			
- <u>Conferences</u>			
		UV.01 - Conseil	10
		UV.02 - Comité consultatif	9
		UV.03 - Comité technique	14
		UV.04 - Groupes de travail techniques	1
		UV.05 - Comité administratif et juridique	<u>17</u>
55	44	- Total partiel	51
49	62	UV.06 - <u>Impression: Information et documentation</u>	94
18	3	UV.06 - <u>Autres : Information et documentation</u>	4
28	30	UV.10 <u>Dépenses générales de fonctionnement : location de locaux</u>	32
5	2	UV.10 <u>Fournitures</u>	4
9	2	UV.10 <u>Mobilier et matériel</u>	2
2	9	UV.10 <u>Autres dépenses</u>	11
<u>857</u>	<u>907</u>	Total partiel : DEPENSES PROPRES A L'UPOV	<u>1.076</u>
373	366	* UV.12 Dépenses communes	386
<u>1.230</u>	<u>1.273</u>	TOTAL GENERAL	<u>1.462</u>
=====	=====		=====

a) En ce qui concerne la valeur de l'unité de contribution, voir le paragraphe 9 ci-dessus.

\* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figure sous la rubrique "Recettes diverses - Autres" ci-dessus.







UV.05	COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE
-------	-----------------------------------

Le Comité administratif et juridique tiendra deux réunions, d'une durée totale de cinq jours, à Genève. Il traitera de toutes les questions d'ordre administratif et juridique et donnera des avis au Conseil à leur sujet. Ses principales tâches seront d'examiner les mesures à prendre après l'entrée en vigueur de l'Acte révisé de 1978 de la Convention, notamment la préparation d'un accord de coopération avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, la préparation d'un accord de siège avec la Confédération suisse, l'adaptation des règlements administratifs et financiers de l'UPOV, l'examen des mesures de caractère législatif que les Etats membres prendront dans la perspective de l'entrée en vigueur de l'Acte révisé de 1978, l'étude de l'évolution de l'Union à moyen et à long terme, y compris la préparation des accords particuliers que les Etats membres pourraient souhaiter conclure.

L'interprétation simultanée sera assurée en trois langues.

	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.05	17						17									

UV.06	INFORMATION ET DOCUMENTATION
-------	------------------------------

Le Bureau de l'Union

- i) fera imprimer et diffuser dans la troisième langue les actes de la Conférence diplomatique de 1978;
- ii) continuera de rassembler des textes de lois des Etats membres et des Etats non membres ainsi que des renseignements sur l'application pratique des systèmes de protection des obtentions végétales dans divers pays;
- iii) fera imprimer des dépliants contenant des informations succinctes sur l'UPOV;
- iv) publiera des brochures contenant tous les textes de la Convention UPOV en deux langues autres que les langues originales;
- v) publiera de nouvelles éditions de la brochure "Informations générales" de l'UPOV;
- vi) publiera une édition reliée de la Loi type de l'UPOV en une ou deux langues;
- vii) continuera de publier le bulletin d'information de l'UPOV, qui sera rebaptisé Bulletin de l'UPOV et qui comportera des avis officiels au sujet de l'Union, sous forme reliée.

Il faudra avoir recours à des traducteurs externes pour certaines traductions.

	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.06	98								94	4						



UV.09	TRAITEMENTS ET DEPENSES COMMUNES DE PERSONNEL														
-------	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le Bureau de l'Union comprendra, comme l'année précédente, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint, trois agents de la catégorie des administrateurs et quatre de la catégorie des services généraux.

Le montant prévu au budget couvre le coût (54.000 francs) du reclassement du poste de Secrétaire général adjoint (au même niveau que ceux des Vice-directeurs généraux de l'OMPI) et de chacun des trois postes de la catégorie des administrateurs (au grade supérieur). Cette mesure est justifiée du fait que le travail du Secrétaire général adjoint est maintenant comparable à celui des Vice-directeurs généraux et qu'à la suite de reclassements intervenus à l'OMPI, les postes comparables de l'OMPI sont maintenant classés à un grade supérieur.

UV.09	TOTAL	Personnel	hommes/mois *		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	838	838	(48)	(48)												

\* à l'exclusion du Secrétaire général

UV.10	AUTRES DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE SOUTIEN DU PROGRAMME														
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dépenses de fonctionnement (Location de locaux) : Le Bureau de l'Union continuera d'occuper des locaux dans le bâtiment de l'OMPI.

Fournitures : Papeterie et fournitures de bureau, abonnement à des périodiques, achat de dictionnaires, de documentation technique, etc., à l'usage exclusif du Bureau de l'Union.

Mobilier et matériel : Coût du mobilier et du matériel de bureau achetés pour l'usage exclusif du Bureau de l'Union.

Autres dépenses : Imprévus : Comme les années précédentes, une somme correspondant à environ 1% du total des dépenses propres à l'UPOV est inscrite au budget pour les dépenses qui ne sont pas expressément prévues dans le présent chapitre ou pour des dépenses imprévues.

UV.10	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
	49										32	4	2			11

UV.11

## DEPENSES COMMUNES

La quote-part de l'UPOV dans les dépenses communes est calculée, lorsque c'est possible, en fonction des services effectivement rendus par l'OMPI; lorsque ce n'est pas possible, elle est calculée d'après une estimation de la valeur de ces services. Il y a lieu de se rapporter au document de l'OMPI AB/XII/2 (publié en anglais, français, espagnol et russe). L'annexe C de ce document, en particulier, donne pour chaque rubrique du programme de l'OMPI la quote-part qui peut être attribuée à l'UPOV. La répartition sommaire de ces dépenses s'établit comme suit :

<u>Chiffres réels</u>	<u>Budget</u>		<u>Projet de budget</u>
<u>1980</u>	<u>1981</u>		<u>1982</u>
244	246	Traitements et dépenses communes de personnel	267
1	2	Impression	2
9	5	Autres services contractuels	5
34	29	Entretien des locaux; location de locaux (sauf ceux du Bureau de l'UPOV)	38
41	38	Télécommunications	35
43	42	Fournitures; mobilier et matériel	35
1	4	Autres dépenses (imprévus)	4
<u>373 *</u>	<u>366 *</u>		<u>386 *</u>
===	===		===

	TOTAL	Personnel	hommes/mois		Voyages		Services contractuels				Dép. de Fonctmt.	Fournitures	Mobilier et Matériel	Locaux	Bourses	Autres dépenses
			(P & Sp.)	(G)	Missions	V. de Tiers	Conférences	Consult.	Impress.	Autres						
UV.11	386															386

\* A l'exclusion de la quote-part de l'UPOV dans les recettes communes de l'OMPI, qui figurent sous la rubrique "Recettes diverses - Autres".

[L'annexe suit]

## RUBRIQUES BUDGETAIRES, OBJETS DE DEPENSES ET DEFINITIONS

## A. RECETTES

"Contributions ordinaires"

Contributions des Etats membres selon l'article 26 de la Convention UPOV.

"Publications"

Montant des abonnements aux périodiques publiés par le Bureau de l'Union; recettes provenant de la vente des publications du Bureau de l'Union.

"Recettes diverses"

Toutes autres recettes non décrites plus haut; ajustements comptables (crédits) relatifs aux exercices précédents; gains de change.

## B. OBJETS DE DEPENSES

"Traitements et dépenses communes de personnel"

Dépenses standard de personnel : cette subdivision englobe tous les postes qui apparaissent sur la feuille mensuelle de traitement du personnel, notamment : traitements, indemnités de poste, de non-résident et de représentation; allocations familiales; primes pour connaissances linguistiques; ajustements dus aux fluctuations monétaires; cotisations d'employeur à la Caisse de retraite; participation au régime d'assurance maladie.

Charges sociales et autres dépenses diverses de personnel : cette subdivision englobe toutes les dépenses en rapport avec le personnel et n'entrant pas dans la subdivision précédente, notamment : allocations pour frais d'études; frais de déménagement, de voyages d'enfants à charge pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation à Genève; primes de l'assurance professionnelle; frais de recrutement; frais d'examen médicaux; engagements de courte durée; heures supplémentaires; frais de cessation de services et primes de rapatriement; formation du personnel.

"Voyages officiels"

Missions : frais de voyages et indemnités journalières des fonctionnaires du Bureau de l'Union en mission officielle.

Voyages de tiers : frais de voyages et indemnités journalières des personnes autres que les fonctionnaires du Bureau de l'Union (à l'exception des stagiaires - dont les frais de voyage et l'indemnité journalière sont inclus dans la rubrique "Bourses" - et non compris les frais de voyage des consultants, interprètes, etc. - voir plus loin).

"Services contractuels"

Conférences : frais de voyages, honoraires et indemnités journalières de subsistance des interprètes et des traducteurs; location de salles, de bureaux et de matériel d'interprétation simultanée; frais d'engagement de personnel auxiliaire (téléphonistes, secrétaires, huissiers et autres); rafraîchissements et réceptions.

Consultants : toutes dépenses liées à l'emploi de consultants, notamment : honoraires, frais de voyages et indemnités journalières de subsistance.

Impression : impression et reliure effectuées à l'extérieur, notamment : i) revues : papier et impression; ii) autres impressions : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres impressions diverses.

Autres : tous les autres services contractuels, notamment : honoraires des auteurs et des traducteurs d'articles paraissant dans les publications de l'UPOV; honoraires des traducteurs de documents; location de temps-machine et honoraires pour l'établissement des programmes d'ordinateur.

"Dépenses générales de fonctionnement"

Location de locaux : loyer des locaux utilisés exclusivement par le Bureau de l'Union. (Ce poste ne comprend pas la contribution de l'UPOV aux dépenses communes de l'OMPI relatives aux locaux occupés par les services communs).

Entretien des locaux : nettoyage; réparations; assurance immobilière; entretien du parc; contrôle des installations; chauffage; éclairage; eau.

Location et entretien de matériel et de mobilier : location et entretien de tout le matériel et le mobilier, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de reproduction; matériel de traitement des données; matériel de transport, y compris carburant et lubrifiants.

Communications : frais de téléphone, télégraphe, télex et courrier, y compris frais de port et transport de documents.

Autres : toutes dépenses générales de fonctionnement non répertoriées plus haut, notamment : frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts relatifs aux bâtiments); pertes de change; honoraires des vérificateurs des comptes et dépenses connexes.

"Fournitures"

Toutes fournitures, notamment : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement des données (bandes magnétiques, cartes, etc.).

"Acquisition de mobilier et de matériel"

Achats de mobilier et de matériel, notamment : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement des données; matériel utilisé pour les conférences et la reproduction des documents; matériel de transport.

"Acquisition et amélioration des locaux"

Nouveaux bâtiments : dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de bâtiments mais non couvertes par les prêts fonciers, et comprenant notamment l'agrandissement des locaux existants et l'achat de terrain.

Amélioration des locaux : dépenses liées à la modification, à l'amélioration ou au gros entretien des bâtiments existants et non couvertes par les prêts fonciers.

"Bourses"

Comprend notamment : les frais de voyage, indemnités journalières et autres dépenses relatives aux stagiaires.

"Autres dépenses"

Dépenses non répertoriées expressément plus haut, dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) se rapportant à des exercices antérieurs; rémunération des services rendus par l'OMPI à l'UPOV.

## [NOTE]

On observera que les définitions qui précèdent sont identiques à celles du budget de 1981 (voir l'annexe A au document C/XIV/4), excepté dans deux cas :

i) les définitions de "Conférences" et "Autres services contractuels" ont été remaniées à l'intérieur de la rubrique "Services contractuels";

ii) les définitions de "Location de locaux", "Entretien des locaux" et "Communications" ont été remaniées à l'intérieur de la rubrique "Dépenses générales de fonctionnement".

[Fin du document]